

Menaces de mort sur son ex-compagne : Jawad Bendaoud condamné à six mois de prison avec sursis



"Le logeur de Daesh" a été jugé en comparution immédiate à Bobigny.

Jawad Bendaoud refait parler de lui. Relâché en février par le tribunal correctionnel de Paris pour "recel de malfaiteurs terroristes", celui que l'on a surnommé le "logeur de Daesh" a été reconnu coupable du chef de menaces de mort sur son ex-compagne et condamné ce mercredi à 6 mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pour une durée de deux ans avec obligation de soins, de travailler ou de se former et interdiction de contacter son ancienne compagne.

Il a été jugé en comparution immédiate après avoir été placé en garde à vue, mardi, pour des "menaces de mort". Son ex-compagne l'accuse de l'avoir menacée par SMS et appels, avec des termes tels que "Je vais te tuer", "je vais t'égorger" ou encore "je vais te brûler"...

Vêtu d'un simple d'un simple tee-shirt à paillettes, short et claquettes, le toujours aussi facétieux – ou arrogant – Jawad a une fois encore fait le spectacle lors de son audience. S'il a reconnu "avoir fait n'importe quoi", il a assuré "gagner 3.000 euros par mois en publicité" sur les réseaux sociaux ou encore avoir couché "avec 17 filles depuis le 14 février" dernier (date de sa sortie de prison). Sur son ex-compagne, il a déclaré : "Je vais la quitter, de toute façon il y a un avion de chasse qui m'attend".